



dissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

6, place de la Mairie
67127 NIEDERHERGHEIM

Tél. 03 89 49 45 08
Fax 03 89 49 94 61

ARRETE N° 65/2019

Interdiction de stationner Impasse du Nord

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement Impasse du Nord, afin d'éviter l'engorgement de la rue.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement Impasse du Nord, sur une distance de 300m, est interdit des deux côtés.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie d'Ensisheim,
- Pour affichage,
- Pour archivage.

fait à Niederhergheim, le 1^{er} octobre 2019

Le Maire,

Gilbert MOSELER
